

TARIF HONORAIRES PRATIQUES POUR MISSIONS COURANTES

Nouveau barème 01/01/2026

Notre agence est membre du réseau national AMANDA - SIA 38

TRANSACTIONS DE LOCAUX A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION

Perception minimum d'honoraires de **6.000€ TTC** pour une vente de tous biens immobiliers hors garage/aire de stationnement, **forfait 1.500€ TTC**.

1. Biens situés dans un rayon de 20kms du siège de l'Agence.

→ Prix de vente, compris entre 1 et 400.000€

5% TTC du prix de vente.

→ Prix de vente, égal ou supérieur à 400.001€

4% TTC du prix de vente.

2. Biens situés au-delà d'un rayon de 20kms du siège de l'agence.

Barème identique au précédent plus de 10% TTC à 30% TTC suivant devis.

3. MANDAT EXCLUSIF : 4% TTC du prix de vente quel que soit le prix de vente.

4. Service Inter Agence SIA 38 (local), AMANDA (national) et délégation de mandat :

Le montant des honoraires applicables sera celui du mandat principal.

Nos tarifs s'entendent TVA comprise, sont à la charge du Mandant et calculés sur le montant de la transaction réalisée.

CONSEILS – ESTIMATIONS

o Estimation sommaire d'un appartement (avec lettre de confirmation) **200€ TTC**.

o Estimation sommaire d'une villa (avec lettre de confirmation) **300€ TTC**.

TARIFS HORAIRE/VACATION

o Personnel Non cadre 62,50€ HT soit **75€ TTC**.

o Personnel Cadre 75€ HT soit **90€ TTC**.

Décret N°72-678 du 20 juillet 1972

Tous versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu dans un carnet de reçus.

Taux maximum annoncés, dégressif et aménagés selon les caractéristiques du dossier :
Voir conditions en agence

25, Grande Rue
38610 GIÈRES

Ventes :

Tél. : **04 76 89 64 64**

Locations :

Tél. : **04 76 14 06 06**

16, place des Roseaux
38320 POISAT

Tél. : **04 76 24 55 92**

TARIF HONORAIRES PRATIQUES POUR MISSIONS COURANTES

Nouveau barème 01/01/2026

GÉRANCE LOCATIVE DE LOCAUX A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION et Annexes :

→ **REGIE : 7,50% hors taxes** soit 9,00% TTC du quittance mensuel, pour loyer NET dont la nature est inférieure 500€ mensuel.

→ **REGIE : 7,03% hors taxes** soit 8,44% TTC du quittance mensuel, pour loyer NET dont la nature est inférieure à 750€ mensuel.

→ **REGIE : 6,19% hors taxes** soit 7,43% TTC du quittance mensuel, pour loyer NET dont la nature est comprise entre 750 et 1 200€ mensuel.

→ **REGIE : 5,35% hors taxes** soit 6,42% TTC du quittance mensuel, pour loyer NET dont la nature est supérieure à 1 200 € mensuel.

Nous vous proposons aussi :

o Une assurance perte de loyer ET dégradation immobilière : **3% TTC du quittance.**

o Une assurance Propriétaire Non Occupant/habitation (PNO) :

→ Pour appartement : **86€ TTC/An**

→ Pour villa/maison : **166€ TTC/An**

LOCATION DE LOCAUX A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION et Annexes :

1. Honoraires d'entremise et de négociation : **offerts au Propriétaire Bailleur.**

2. Biens situés en « Zone Tendue et Zone Non Tendue » (Liste des communes par décret du 10/05/2013. Plafonnement des honoraires : décret n°2014-890 di 01/08/2014 plafond maximum : 10€ TTC/m² de surface habitable pour chacune des parties.) **Visite(s), constitution dossier locataire, rédaction du bail : 8€ TTC/m² de surface habitable pour chaque partie.**

3. **ÉTAT DES LIEUX ENTRANT**, quelle que soit la zone concernée : Plafonnement des honoraires : décret n°2014-890 di 01/08/2014 plafond maximum : 3€ TTC/m² de surface habitable pour chacune des parties.)

Pour chaque partie : - **3€ TTC/m² de surface habitable pour les biens inférieurs à 60m².**

- **2€ TTC/m² de surface habitable pour les biens supérieurs à 60m².**

LOCATION et GESTION LOCATIVE DE LOCAUX A VOCATION INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE

Régie : 10,05% hors taxes soit 12,06% TTC du quittance mensuel.

Location/Rédaction du bail : Un mois de loyer hors taxes et charges, à la charge du preneur.

État des lieux : - locaux inférieurs à 50m² → 250€ TTC.

- locaux supérieurs à 50m² → 350€ TTC.

BAIL + EDL emplacement de Stationnement : Forfait 125€ hors taxes soit 150€ TTC à la charge du locataire entrant

Aide à la déclaration fiscale du propriétaire bailleur	Inclus dans nos honoraires de gérance
Démarches pour faire délivrer pour le compte du propriétaire un congé pour vente, reprise ou motif légitime et sérieux	
Représenter le propriétaire en cas de sinistre (expertise	
uniquement) devis et suivi des travaux	
Rédiger un avenant au bail (à la charge du demandeur)	150€ TTC
Montage d'un dossier ANAH	350€ TTC

**Taux maximum annoncés, dégressif et aménagés selon les caractéristiques du dossier :
Voir conditions en agence.**

Siège Social : 25, Grande Rue - 38610 GIÈRES - SARL au capital de 10 000 euros - Siret : 382 607 091 - APE 6831Z

Garant : Galian Assurances, 89 rue La Boétie, 75008 Paris - N° d'adhérent 17995K - Carte professionnelle N° CPI 3801 2017 000 022 436, délivrée par la CCI de Grenoble
Administrateur de biens - Agent immobilier FNAIM - Expert immobilier diplômé d'état ICH-CNAM - Adhérent au fichier national AMEPI - N° ORIAS 2000 8031 - www.orient.fr



25, Grande Rue
38610 GIÈRES

Ventes :

Tél. : **04 76 89 64 64**

Locations :

Tél. : **04 76 14 06 06**

16, place des Roseaux
38320 POISAT
Tél. : **04 76 24 55 92**

www.jouty-immo.com
jouty.immobiliere38@gmail.com

